



Le 09 décembre 2020,

Infirmier(e)s-anesthésistes 2020 : Compétences contre la COVID-19 mais reconnaissance confinée !

Exclusion manifeste de la stratégie de traitement des urgences, déclassement de la profession au sein de la FPH, les Infirmier(e)s-Anesthésistes (IADE) terminent l'année 2020 avec un sentiment de colère qui se veut grandissant.

- Recherchée tout au long de la crise COVID par les établissements au nom de leur adaptabilité et de leurs compétences,
- citée comme essentielle par le directeur général de la santé lors de ses allocutions télévisées,

notre profession n'en est pas moins totalement méprisée par les tutelles et le gouvernement.

Notre profession qui est pourtant historiquement et réglementairement reconnue comme la composante paramédicale à privilégier dans la prise en charge des urgences pré hospitalières se trouve aujourd'hui écartée, le plus simplement du monde, des travaux sur l'émergence de l'exercice infirmier en pratique avancée aux urgences. Pour quelle raison le professionnel infirmier spécialisé dans les soins critiques, tel que l'a défini le législateur, n'aurait plus sa place dans le champ de l'urgence en France ?

Deuxième temps d'un Ségur de la Santé qui n'a pas répondu aux attentes, les infirmier(e)s-anesthésistes découvrent aujourd'hui les propositions de grilles indiciaires des professions soignantes de la Fonction Publique Hospitalière. Amer constat et inexorable sensation d'assister à la répétition de l'histoire. Le projet que propose le gouvernement déprécie les compétences et la formation de niveau Master de la profession.

C'est un véritable déclassement pour les IADE et les cadres IADE qui n'ont toujours pas accès aux grilles indiciaires reconnaissant leurs niveaux d'études et de responsabilités !

Mise en danger d'un secteur d'activité, maintien des inégalités de rémunération : les infirmier(e)s-anesthésistes n'accepteront pas un tel cynisme et demandent au plus vite l'ouverture de négociations avec le Ministère de la Santé.

Contact SNIA : 01.40.35.31.95 - contact@snia.net ✦ Contact CGT UFMICT : 06.17.82.78.60 - ufmict@cgt.sante.fr